

Avec l'arrivée des nouveaux variants,
L'organisation actuelle du CADIF est-elle optimum ?

Le dévouement et l'implication de tous en 2020 ont-ils été reconnus ?

CSE Exceptionnel : Avis du SNECA/CFE-CGC sur les mesures sanitaires du 3ème confinement

Les salariés du siège ont accès au TTV à 100% et ceux
qui le souhaitent peuvent venir 1 j/sem. sur site.



Par contre dans le réseau...

★ Le SNECA/CFE-CGC demande le TTV dans le réseau
pour les parents isolés devant garder leurs enfants

Pour le SNECA/CFE-CGC les mesures prises par l'entreprise lors du premier et du second confinement, à l'appui des divers et nombreux échanges que nous avons eus, étaient en mesure de protéger les salariés : ce qui est corroboré par l'absence de cluster sur ces périodes.

Par contre, avec l'arrivée des nouveaux variants, dont la contagiosité est plus forte, nous constatons l'apparition de **plusieurs clusters** et il semble qu'il soit plus difficile de contenir la propagation du virus, malgré le respect des gestes barrières.

Le SNECA/CFE-CGC avait suivi la direction dans son choix de limiter le télétravail dans le réseau tant que les mesures annexes avaient parues suffisantes : rideau fermé lors de la première vague, respect des gestes barrières, fourniture de masques et de gel hydroalcoolique, marquages au sol, organisation de la désinfection des sites etc... nous n'allons pas tous les citer.

Avec l'arrivée des nouveaux cluster dont non seulement la **contagiosité** est plus forte mais également la **dangerosité** (plus de mortalité chez des personnes **plus jeunes**), nous avons demandé à la direction d'apporter davantage de protection aux salariés en leur fournissant des masques FFP2, dont l'efficacité est prouvée scientifiquement.

La direction nous oppose que l'ARS ne les rend pas obligatoire ! Certes, mais l'ARS demande de privilégier le télétravail et de limiter les contacts entre les personnes.

Certains pays, comme l'Allemagne par exemple, ont rendu le port des masques FFP2 obligatoires. Le CADIF nous a présenté une étude Exton et à l'appui de cette étude, l'entreprise considère qu'elle ne peut organiser le télétravail dans le réseau que partiellement : 2 jours par mois.



En parallèle de cela, nous constatons une **iniquité de traitement entre les salariés pour les parents isolés devant garder leurs enfants**, puisqu'avec les nouvelles mesures gouvernementales une classe est fermée dès le 1er cas de COVID19. Donc suivant qu'ils travaillent au siège ou dans le réseau, certains pourront télétravailler sans répercussion sur leur rémunération, leurs congés etc... et pas les autres.



★ Pour le SNECA, si le fonctionnement de l'entreprise doit limiter dans le réseau le TTV, il faut alors apporter plus de mesures prudentielles, sécuritaires, pour les salariés et **la fourniture de masques FFP2 est une réponse, et vous l'avez bien compris, l'accès au télétravail pour les parents isolés dont les enfants doivent rester au domicile en est une autre.**

Le SNECA/CFE-CGC constate bien la difficulté qu'a l'entreprise à ce jour dans le réseau avec le manque d'effectif rapporté à la charge de travail, à pouvoir organiser sereinement du télétravail « même raisonné », et qui pourrait être une solution juste pour les salariés concernés.

C'est pourquoi le SNECA/CFE-CGC vous a renouvelé sa demande lors de la dernière Négociation Annuelle Obligatoire d'**augmenter les effectifs de 100 ETP**, ce qui ne mettrait pas en péril l'entreprise avec ses 6 milliards de fonds propres mais **donnerait du sens au « service client », serait un juste remerciement à l'implication des salariés de l'entreprise et apporterait une organisation du travail plus en accord avec une volonté RSE** (responsabilité sociale de l'entreprise).

Pourquoi avoir supprimé la fameuse maille à 6 qui a seulement servi à justifier la fermeture de 50 agences et qui, si elle était restée la règle, ne poserait pas de problème pour organiser le télétravail à ce jour en période de crise avec l'évolution de la technologie dont la Softphonie utilisée dans d'autres CR ?

Pour toutes ces raisons, nous invitons nos élus à s'abstenir sur les mesures prises aujourd'hui par l'entreprise pour répondre à la crise que nous devons traverser tous ensemble.

Quelle récompense face aux résultats de la CR (240 Millions en 2020) ?
IP en baisse non pas de 9% comme annoncé mais de 11% !

Refus de prime COVID 19 en 2020 « Don't worry, be happy »

Négociation salariale : le SNECA quitte la table des négo (suivi par 1 OS) et refuse les miettes face au mépris affiché.

Merci pour le couplet sur la crise mais à quoi servent les résultats obtenus par les salariés ? Pour rappel fonds propres CADIF = 6 Milliards.

Et après ça la direction s'offusque et nous dit « la coupe est pleine » ?



Et vous dans tout ça ? Votre pouvoir d'achat ? votre Qualité de Vie au Travail ?

